

Crédit-cadre de Fr. 530'000.- pour le renouvellement et l'amélioration des infrastructures informatique et téléphonique communales

1. INTRODUCTION

Un parc informatique a une durée de vie estimée à environ 5 ans. Dès l'année prochaine, les éléments actifs de la ville de Delémont deviendront donc obsolètes puisqu'ils n'ont pas été renouvelés depuis plus de 5 ans.

Jusqu'à présent, la Municipalité est liée par un contrat avec la société "lease it" pour le financement de l'infrastructure informatique (Fr. 225'000.- par an). Or, ce contrat arrive à échéance à la fin de l'année (valeur de rachat finale de Fr. 41'500.-). Le Conseil communal, avec la recommandation du Service financier, a décidé de ne pas signer un nouveau contrat et de privilégier le financement direct. Ce crédit va donc dans le sens d'un changement de procédure qui permettra le renouvellement, non effectué ces dernières années, et l'amélioration des infrastructures informatique et téléphonique communales.

2. POLITIQUE FUTURE

Dans un premier temps et durant les 5 prochaines années seulement (cf. chapitre 4), il sera nécessaire d'amortir ce crédit-cadre.

Dans un second temps, afin de prévoir le renouvellement nécessaire dans les années futures et ne pas devoir répéter l'exercice d'un nouveau crédit, un montant de Fr. 100'000.- sera inscrit chaque année dans le budget du compte de fonctionnement. Cette somme sera utilisée en cas de besoin ou reportée, par l'intermédiaire d'un fonds de réserve, à l'année suivante dans le cas contraire.

3. INTERVENTIONS

3.1. Eléments actifs et matériel de contrôle

La plupart des appareils permettant les liaisons informatiques entre les différents bâtiments communaux et les écoles, mis en service depuis 2002, sont devenus obsolètes. Leur remplacement en cas de panne n'est plus possible, car ceux-ci ne sont plus garantis par le fabricant (fin de vie). Un tel cas se traduirait par une impossibilité d'assurer la liaison informatique entre le ou les services touchés pendant plusieurs jours.

Le concept du réseau a également été revu afin d'assurer une redondance en cas de panne, ce qui permettrait, dans un tel cas, aux principaux services communaux de continuer leur activité. Actuellement, le point principal de distribution du réseau se trouve au local de garde (situé à l'entrée du Château). Cet endroit n'est pas optimal car exposé aux différentes variations de température. Le déplacement dans les locaux des SID (route de Bâle 1) permettrait d'améliorer cet aspect et réaliser une architecture de réseaux. Ceci assurerait le bon fonctionnement, même en cas de panne, sur un appareil stratégique.

Coûts de la rubrique :

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Switchs, étude et installation | Fr. 180'230.00 |
| Serveur de contrôle | Fr. 2'690.00 |
| Reprise ancien matériel | - Fr. 4'842.00 |
| Total de la rubrique | Fr. 178'078.00 |

3.2. Serveurs, sauvegarde et virtualisation

Le serveur principal est en fonction depuis début 2003 et n'est plus sous contrat de maintenance. Il ne correspond plus à ses fonctions, à savoir, hébergement de l'infrastructure d'identification réseau, serveur de messagerie et serveur de fichiers.

Actuellement les concepts préconisent des serveurs dédiés pour assurer ces fonctions distinctes.

Le volume de données à sauvegarder est grandissant. En effet, chaque service conserve un historique des divers documents. La création du service SIT a également augmenté de façon significative le volume des informations (plans et dessins). L'introduction du système de gestion électronique des documents, mis en place depuis le début de l'année au Service financier et appelé à s'étendre à d'autres services, va également influencer le travail de sauvegarde (cf. chapitre 3.4).

Cette opération s'effectue actuellement sur bande à haute capacité, mais nécessite plusieurs heures de travail et devient moins performante en cas de restauration des données, vu le volume à inspecter. Certains logiciels sont inaccessibles durant cette opération. Par exemple, la Police ou les pompiers n'ont pas la possibilité d'interroger le fichier des habitants durant le processus de sauvegarde. Une solution de sauvegarde sur disque, couplée avec un logiciel approprié, permettrait d'optimiser les sauvegardes ainsi que les restaurations, tout en permettant l'utilisation de tous les logiciels.

Sans le concept de virtualisation, les divers points cités ci-dessus nécessiteraient l'installation de serveurs supplémentaires. La mise en place de ce concept permet donc de diminuer le nombre de serveurs à acquérir tout en assurant les mêmes fonctionnalités. Cette manière de faire donne une plus grande disponibilité des serveurs en cas de panne et fait baisser les coûts énergétiques puisque le nombre de serveurs physiques serait réduit.

Coûts de la rubrique :

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Licences | Fr. 50'117.85 |
| Installation et migration | Fr. 10'889.05 |
| Serveurs, sauvegarde et SAN | Fr. 64'069.00 |
| Armoire (Rack) | Fr. 6'878.45 |
| Total de la rubrique | Fr. 131'954.35 |

IMPORTANT : les prix des rubriques 3.1 et 3.2 sont dépendants du cours du dollar. Une variation sur le prix de la commande effective est donc possible.

3.3. Site Internet

L'étude de la refonte du site internet a débuté en 2007. Le site actuel a été mis en place en 2002 et ne correspond plus aux standards. Les collaborateurs doivent pouvoir alimenter le site de façon autonome avec des outils simples. Les fournisseurs offrent désormais, en plus du module de base, des modules additionnels tels que la réservation des cartes journalières "Commune" en ligne, l'interrogation et la réservation des salles, le paiement en ligne et bientôt le vote par internet. Un Intranet sera également mis en service au sein de la Municipalité.

De plus, il existe un projet qui permettrait, par l'intermédiaire du site internet, de positionner Delémont comme ville interactive. L'utilisateur pourrait naviguer sur différents panoramas et avoir ainsi l'impression de se balader dans notre cité.

Coûts de la rubrique :

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| Site Internet | Fr. 42'394.40 |
| Ville interactive | Fr. 32'280.00 |
| Total de la rubrique | Fr. 74'674.40 |

3.4. Gestion électronique des documents

Le Service financier, selon les exigences de la fiduciaire, a introduit depuis début 2009 l'archivage électronique des factures créanciers. Ceci représente une première étape pour la gestion électronique des documents. D'autres services, comme le Contrôle des habitants, souhaitent archiver les documents concernant les personnes. Il s'agit ici de la seconde étape, conforme aux exigences actuelles. D'autres implémentations pourront être étudiées par la suite, mais elles ne font pas partie du présent message.

Coûts de la rubrique :

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| Installation phase 2 | Fr. 13'157.35 |
| Total de la rubrique | Fr. 13'157.35 |

3.5. Harmonisation des registres

Selon les exigences de l'OFS, le Contrôle des habitants poursuit l'harmonisation des registres pour le prochain recensement. Cette opération est obligatoire et a déjà débutée au sein de la Commune. Elle entraîne une modification du logiciel de gestion des habitants.

Coûts de la rubrique :

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| Participation au développement | Fr. 14'795.20 |
| Installation / formation | Fr. 3'873.60 |
| Total de la rubrique | Fr. 18'668.80 |

3.6. Logiciel des bibliothèques

Suite à l'étude de comparaison entre le logiciel ALOES et l'adhésion au réseau des bibliothèques neuchâteloises, jurassiennes et de Suisse occidentale (RERO), l'option qui a été retenue est l'intégration de la bibliothèque municipale de Delémont au réseau romand (RERO).

Coûts de la rubrique :

| | |
|--|----------------------|
| Reprise des données, ordinateurs et scannettes | Fr. 30'000.00 |
| Total de la rubrique | Fr. 30'000.00 |

3.7. Téléphonie

La mise à jour du central téléphonique permettra à tous les services communaux d'utiliser répondeur, alarmes et déviation d'appels, actuellement uniquement disponibles au central de la Blancherie. Le fait de relier le central de l'Hôtel de Ville à celui de la Blancherie permettra également d'étendre la plage de numéros de téléphone à disposition.

De plus, afin de permettre l'éventuel engagement d'une personne malvoyante ou aveugle au sein de la Commune, un système téléphonique permettant de travailler correctement sera installé. A noter que ce montant est entièrement pris en charge par l'AI.

Coûts de la rubrique :

| | |
|---|----------------------|
| Systèmes et applications Hôtel de Ville et Centre sportif | Fr. 58'368.15 |
| Système pour personnes malvoyantes ou aveugles | Fr. 20'000.00 |
| Total de la rubrique | Fr. 82'804.15 |

3.8. Récapitulation des coûts

| | |
|---|-----------------------|
| Eléments actifs et matériel de contrôle | Fr. 178'078.00 |
| Serveurs, sauvegarde et virtualisation | Fr. 131'954.35 |
| Site internet | Fr. 74'674.40 |
| Gestion électronique des documents | Fr. 13'157.35 |
| Harmonisation des registres | Fr. 18'668.80 |
| Logiciel des bibliothèques | Fr. 30'000.00 |
| Téléphonie | Fr. 82'804.15 |
| Divers et imprévus | Fr. 662.95 |
| Total général | Fr. 530'000.00 |

4. FINANCEMENT

Ce crédit, prévu au budget des investissements, sera couvert par voie d'emprunt. Comme la durée de vie du matériel à acquérir est inférieure à 10 ans et sur proposition du Service financier, le Conseil communal prévoit d'amortir ce crédit sur 5 ans, ce qui implique une charge financière de Fr. 124'550.- par an (amortissement + intérêts).

5. PREAVIS DES AUTORITES ET CONCLUSION

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à approuver le crédit-cadre de Fr. 530'000.- demandé, qui correspond aux coûts de renouvellement et d'amélioration des infrastructures informatique et téléphonique communales.

Le préavis de la Commission des finances sera donné oralement lors du plénum. Le groupe de travail informatique a également fait un travail conséquent en vue de l'obtention de ce crédit.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 septembre 2009